

Aktualités du SEVF...



Plusieurs sujets ont attiré l'attention des médias dans le dernier mois. L'interdiction du cellulaire dans les établissements scolaires fait de moins en moins jaser, ce qui laisse un peu plus de place à des problématiques plus importantes nous concernant. Par exemple, une première sortie médiatique (le 1^{er} octobre 2025) de notre nouvelle ministre de l'Éducation, Sonia Lebel, qui affirmait vouloir renoncer aux plafonds d'embauche (ETC) pour les centres de services scolaires (CSS)... tout en ayant l'obligation de respecter les divers budgets. Et, depuis ce temps, autre sortie médiatique de madame Lebel le mercredi 22 octobre dernier où elle affirme vouloir tenir sa **promesse** et **d'éliminer les plafonds d'embauche**, mais nous demeurons **toujours en attente de quelque directive que ce soit de la part de la Ministre sur ce point**.

Parmi les déclarations publiques du gouvernement caquiste, plusieurs ont concerné **l'immigration** (et ses diverses « problématiques » selon le jugement du gouvernement). **Ce sujet pourrait tout de même devenir préoccupant pour le SEVF** dans un certain sens. En effet, des enseignantes et enseignants seraient portés à refuser des stagiaires parce qu'elles et ils portent un nom d'origine étrangère (ou issus de l'immigration). **Il pourrait s'avérer très problématique qu'un tel genre de « fermeture » prenne de l'ampleur dans les prochaines semaines puisque** c'est d'abord et avant tout discriminatoire et, rappelons-le, **nous sommes actuellement en pénurie de personnel**. Bien qu'il puisse s'avérer plus exigeant d'accueillir des collègues en voie de qualification, notamment pour les soutenir dans leur nouveau travail, **il pourrait être plus dommageable pour notre profession de se montrer moins accueillant envers les personnes intéressées par l'enseignement**. Notons également que, pour pouvoir continuer à bénéficier de congés sans traitement à temps partiel, il nous faut des collègues pour assurer nos remplacements. *La réflexion pour l'attraction et la rétention du personnel doit aussi porter là-dessus.*



Finalement, le **manque de propreté des élèves du préscolaire** a aussi fait la manchette. Le nombre d'élèves faisant leur entrée dans le système scolaire et ayant des problèmes de propreté est en augmentation ces dernières années. Mais *ce n'est pas une raison pour le personnel enseignant d'accepter de changer les couches de leurs élèves*. À surveiller!

C ompressions budgétaires

Verso du projet d'ordre du jour

Si nous pouvions avoir certaines attentes suite à la nomination de la nouvelle Ministre de l'Éducation, il semble que le mot « attente » soit bien le bon mot à utiliser! En effet, tel qu'écrit ci-dessus, Sonia Lebel n'a pas encore donné de nouvelles consignes concernant les plafonds d'équivalents temps complet (ETC) à respecter par les CSS, et ce, malgré sa toute première sortie médiatique du 1^{er} octobre dernier (et son autre sortie médiatique du 22 octobre 2025). D'ailleurs, **suite à certains questionnements du SEVF, la Direction générale de notre CSS a tenu à rencontrer les trois présidences des syndicats (SEVF, soutien et professionnels) le 14 octobre dernier au sujet des règles budgétaires**. Mais, par absence de directives de la Ministre, il s'agissait simplement d'une mise à jour au niveau des compressions budgétaires actuelles qui perdurent.

À ce sujet, les personnes déléguées ont reçu une **liste d'annexes conventionnées** (au verso du projet de l'ordre du jour du Conseil de déléguéEs du 14 octobre 2025). Cette liste peut être utiles pour connaître **certains éléments qui sont encore en application malgré les compressions budgétaires**. Certaines de ces annexes ont vu leur financement bonifié (entre autres pour simplement tenir compte des augmentations salariales du personnel) tandis que d'autres ne sont pas bonifiées, ce qui correspond à un autre type de compressions budgétaires.

É coles à palier de services intermédiaire (PSI)

Le SEVF poursuit son travail d'analyse en lien avec ce palier de services complémentaires pour nos élèves dans les sept écoles concernées par l'actuel projet pilote. Deux rencontres du comité du SEVF ont déjà eu lieu avec des enseignantes et enseignants représentant leurs collègues pour ces écoles. Et les discussions se poursuivent avec les Services éducatifs de notre CSS. Rappelons qu'**une décision devra être prise en janvier 2026 concernant la pérennisation ou non de ce palier de services intermédiaire**.

Une présentation spéciale a eu lieu lors du CD du mois d'octobre 2025. **Plusieurs documents ont été remis aux personnes déléguées :**

- Organisation scolaire dans chacune des écoles primaires (en date du 28 août);
- Heures de services aux élèves octroyées pour chaque école;
- Portrait des classes « point de services »;
- Évolution des élèves pour les écoles PSI;
- Guide des bonnes pratiques pour les comités EHDA des écoles.



Ces premiers documents visent à ***faire une vérification pour voir si les données fournies au SEVF par le CSS sont exactes.*** Et, au niveau des **EHDA**, il s'avère d'autant plus important de ***voir à la répartition de toutes les heures allouées pour votre école (répartition décidée par la consultation du comité EHDA de votre établissement).***

De plus, le SEVF a également remis les **quatre aide-mémoires** suivants :

- Reconnaissance d'un élève en difficulté d'apprentissage;
- Reconnaissance d'un élève en trouble du comportement;
- Reconnaissance d'un élève handicapé;
- Reconnaissance d'un élève en trouble grave du comportement.



Ces aide-mémoires font suite aux formations données par le SEVF en 2024-2025. Elles permettront de **mieux outiller nos membres qui désirent faire de telles démarches pour un ou plusieurs élèves de leur classe.** ***Ces démarches s'avèrent importantes à effectuer, car elles peuvent faire en sorte d'avoir des services pour les élèves qui ont des besoins particuliers. Et, si jamais certains services ne sont pas disponibles, cela pourrait permettre de démontrer à l'employeur le ou les manques de services.*** Finalement soulignons que, d'ici quelques jours, les aide-mémoires seront disponibles sur le site Internet du SEVF.

États généraux sur le syndicalisme



Comme nous vous l'écrivions le mois dernier, en mars 2025, les neuf principales organisations syndicales du Québec, dont notre Centrale, la CSQ, ont lancé des **états généraux du syndicalisme**. À travers plusieurs thèmes, cette démarche souhaite entre autres dresser un bilan de l'état du mouvement syndical, identifier les principaux défis et enjeux pour explorer des pistes afin d'actualiser les pratiques syndicales.

Au cours des prochains jours, soit autour du 27 ou 28 octobre, les membres du SEVF recevront une consultation à remplir en provenance de notre Centrale, la CSQ. À noter que le SEVF avait fait un bref sondage, inspiré de ces états généraux, sur certains points qui l'intéressaient un peu plus. Les résultats de ces deux consultations seront partagés à tous nos membres au cours des prochains mois.

Fonds de solidarité FTQ

Lors du dernier Conseil de déléguéEs, le représentant local du Fonds de solidarité FTQ pour le SEVF, monsieur Louis-Bernard Houle, a fait une brève présentation pour rappeler ses disponibilités pour des rencontres en lien avec ce Fonds. **Monsieur Houle est notamment disponible pour des rencontres individuelles du lundi au jeudi entre 16h et 20h.** À noter qu'il tiendra également une **rencontre de groupe par TEAMS le mercredi 12 novembre 2025 de 19h à 20h concernant le REER et le Fonds de solidarité FTQ.**

Si vous êtes intéressé-e-s à prendre un rendez-vous personnel ou à assister à la rencontre de groupe du 12 novembre prochain, n'hésitez pas à contacter notre représentant local par courriel en utilisant son adresse : louis-bernard.houle@csscdr.gouv.qc.ca.

Prévisions budgétaires du SEVF – 2025-2206

Document 2526-CD-011

Lors du CD d'octobre 2025, les personnes déléguées ont adopté les prévisions budgétaires 2025-2026 du SEVF. **Il est actuellement prévu que la présente année financière se conclurait avec un surplus d'un peu plus de 515 000\$.** Parmi les postes budgétaires qui fluctue un peu plus, nous pouvons noter les salaires des personnes libérées au centre administratif du SEVF (dont une libération partielle supplémentaire d'une enseignante notamment à cause de la négociation locale à venir et pour d'autres dossiers). À noter aussi que les honoraires professionnels pour les « autres experts » (ex. contre-expertises médicales) ont été légèrement haussés étant donné que les dépenses avaient été plus élevées en 2024-2025. Autre petite remarque : le retour du Fonds spécial du SEVF après une absence d'un an (donc plus

de dépenses que l'an dernier puisque nous avons décidé de ne pas utiliser la trop petite somme disponible en 2024-2025).

En guise de conclusion à ce point, il faut spécifier que **moins de 2,5% de toutes les dépenses du SEVF ne vont pas directement à la défense des droits des membres**. Lors de la présentation au CD, il a été souligné qu'il s'agit là d'une information qui pourrait s'avérer importante à connaître considérant les volontés du gouvernement caquiste de mettre en place une autre loi visant directement les syndicats (et de possibles cotisations syndicales « volontaires »). Rappelons ici que, **concernant les cotisations syndicales, nous sommes tout à fait d'accord pour parler de transparence** (d'où les présentations des prévisions budgétaires et même de la révision des prévisions budgétaires à la mi-année). **Mais nous sommes en parfait désaccord avec certaines annonces du gouvernement Legault qui seraient carrément de l'ingérence dans nos affaires syndicales.**

Projet de loi 47 et Code d'éthique

Document 2526-CD-006



Lors du dernier CD, le SEVF a tenu une brève présentation pour rappeler certains éléments du projet de loi 47 qui est venu modifier la Loi sur l'instruction publique (LIP) ainsi que le **Code d'éthique** de notre CSS. Ce code établit **les pratiques et conduites attendues des personnes visées** et prévoit l'obligation de signaler au CSS tout manquement aux dispositions du code qui peut raisonnablement faire craindre pour la sécurité physique et psychologique des élèves.

Comme certains signalements ont déjà eu lieu, *il s'avère important que toute enseignante ou tout enseignant visé par de tels signalements communique le plus rapidement possible avec le SEVF*. Pour le reste, *il s'avère d'autant plus important de propager les informations se rattachant à ce nouveau contenu de la LIP... et ses dérivés*. Pour vous donner une bonne idée de ce dont il s'agit, vous pouvez immédiatement cliquer sur le lien suivant : <https://sevf.ca/les-conditions-de-travail/pl-47-lip/>.

Promotion par matière au secondaire (fin du déboulage)



Plusieurs informations provenant de nos écoles ont été soumises au SEVF qui poursuit ses représentations auprès de l'employeur. Aussi, au niveau national, **notre Fédération, la FSE-CSQ, a rencontré le Ministère de l'Éducation à la fin du mois de septembre dernier.** Elle attend d'ailleurs toujours des réponses suite aux discussions qu'elle a eues et suite aux nombreux exemples qu'elle a pu donner en provenance de toutes les écoles de la province.

EN RAPPEL IMPORTANT : il s'avère primordial de *s'assurer que le respect de la promotion par matière soit bien inscrit dans les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de votre établissement.* Aussi, si certains éléments doivent être inclus *dans notre tâche*, il est hyper important de bien *faire tout reconnaître les ajouts de temps qu'occasionnent les nouvelles manières imposées par certaines directions d'établissements.*

Recherche en partenariat avec l'UQTR



Au cours des derniers jours, les enseignantes du préscolaire, du primaire et du secondaire ont reçu, par courriel, un lien pour participer à une recherche de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) qui s'intitule *Les antécédents et conséquences de la motivation à être une « super enseignante ».*

Réalisée par Maude Bédard, étudiante à la maîtrise en sciences de la gestion à l'UQTR, cette recherche s'intéresse au bien-être des femmes œuvrant dans les établissements du CSS du Chemin-du-Roy.

Considérant les enjeux actuels dans le domaine de l'éducation la collaboration des enseignantes membres du SEVF est grandement appréciée. *Une collaboration qui n'exige que de 15 à 20 minutes de temps et qui permettra de mieux connaître les enseignantes que le SEVF représente.*

Services dispensés dans les écoles 2026-2027

Comme il le fait à chaque année, le SEVF, avec l'aide de ses personnes déléguées, a procédé à cette consultation pour les écoles primaires et secondaires. Ce même type de consultation avait également eu lieu pour les centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes.

Merci à toutes les personnes qui ont répondu à cette consultation menée par les Services éducatifs de notre CSS et qui sert à bien vérifier si nous avons toutes les bonnes données pour l'année scolaire 2026-2027.

T

âche enseignante en Formation professionnelle (FP) et à l'Éducation des adultes (ÉDA)



Comme nous l'écrivions lors de la parution de *L'abCD* de septembre 2025, il est à craindre que l'employeur tente d'étirer tellement notre tâche, à cause des compressions budgétaires, que nous nous retrouvions en grand débordement...

Lors du dernier CD d'octobre, *une rencontre particulière a eu lieu avec les personnes déléguées de la FP et de l'ÉDA pour continuer à vérifier les tâches pour ces secteurs puisque des discussions se poursuivent toujours avec le Service des ressources humaines (SRH) de notre CSS concernant certains éléments de la tâche.*

À partir des commentaires reçus par les personnes déléguées, le SEVF poursuivra son travail de représentation auprès de l'employeur pour tenter de faciliter une meilleure reconnaissance de la tâche des enseignantes et enseignants qu'il représente. *D'ailleurs, autant au secteur des jeunes qu'à l'ÉDA et qu'en FP, il est primordial que chaque enseignante et chaque enseignant demeure vigilant concernant sa tâche tout au long de l'année... et non seulement pour la confection de la tâche en début d'année.* En effet, certaines directions d'établissements peuvent toujours être tentées d'étirer indéfiniment ce que nous pouvons accomplir comme travail malgré le temps limité inscrit à notre tâche.

RAPPEL À NE PAS OUBLIER : Les paramètres de notre tâche ont été négociés par les parties patronale et syndicale dans une *perspective commune de professionnalisation de la tâche et de reconnaissance d'une certaine autonomie professionnelle.* De plus, les parties ont reconnu *l'importance de ne pas alourdir la tâche tout en distinguant la tâche de l'horaire de travail.* En ces temps de compressions budgétaires et du régime financier de terreur relié aux « équivalents temps complet » qui semble vouloir perdurer malgré les annonces faites par la Ministre Lebel, c'est à ne pas oublier!

1, 2, 3... GO !

27 octobre 2025	Rencontre du comité du personnel enseignant spécialiste au primaire (Centre administratif du SEVF)
4 novembre 2025	Rencontre du personnel enseignant à statut précaire (Club de golf Métabéroutin)
11 novembre 2025	Conseil de déléguéEs (Club de golf Métabéroutin)
28 novembre 2025	Téléthon Noël du coeur
1 ^{er} décembre 2025	Rencontre du personnel enseignant nouvellement « temps plein » (Club de golf Métabéroutin)
9 décembre 2025	Conseil de déléguéEs (Club de golf Métabéroutin)